

ELECTIONS LEGISLATIVES 2024

COMMISSIONS DE PROPAGANDE

LES DONNEES GENERALES

CF VERSO

LA COMMISSION DE PROPAGANDE : ELLE SE REUNIRA LE LUNDI 17 JUIN 2024

à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques (salle Louis Barthou - Entrée 1) pour les circonscriptions législatives 1, 2, 3 et 4.

- à 10 h 00 (1^{ère} et 2^{ème} circo), **horaire à confirmer**
- à 11 h 00 (3^{ème} et 4^{ème} circo), **horaire à confirmer**

à la sous-préfecture de Bayonne (salle Adour) pour les circonscriptions législatives 5 et 6.

- A 10h00 (5^{ème} et 6^{ème} circo) : **horaire à confirmer**

Un exemplaire du bulletin de vote et de la circulaire devra être communiqué au président de la commission.

► Les travaux de la mise sous pli seront effectués à partir du mardi 18 juin à 18h00 pour le 1^{er} tour avec une remise à la Poste au plus tard le mercredi 26 juin à minuit et du mercredi 3 juillet à 12h00 pour le 2nd tour avec remise à la Poste au plus tard jeudi 4 juillet à minuit, sous l'autorité de la commission de propagande. Ils sont ouverts aux candidats, remplaçants et mandataires, après contact préalable avec la Sté KOBA en raison des contraintes de sécurité.

LE DEPOT DES DOCUMENTS DE PROPAGANDE

► Dates de dépôt :

- Premier tour :

Date limite de réception des documents : **mardi 18 juin 2024 à 18h00**

Lieu de dépôt : KOBA – ZA du Courneau – Bâtiment B1 – 5 avenue de Guitayne – 33610 CANEJAN

- Second tour :

Date limite de réception des documents : **mercredi 3 juillet à 12h00**

Lieu de dépôt : KOBA – ZA du Courneau – Bâtiment B1 – 5 avenue de Guitayne – 33610 CANEJAN

Le tirage au sort pour l'attribution du panneau d'affichage aura lieu **dimanche 16 juin 2024** à partir de 19h00, à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques (salle Claude Erignac - Entrée 1).



S'agissant de la circulaire, il doit être fourni **un exemplaire en version papier**, ainsi que sur support type clef USB **un exemplaire dématérialisé, sauf refus exprès du candidat**, et **un exemplaire** rédigé pour les situations de handicap ou difficultés de compréhension, **type FALC, dématérialisé** également (art R38-1 code électoral).

LE DEPOT DES CANDIDATURES AU 1^{er} TOUR TOUR

- **mercredi 12 juin : 13h30-16h00**

- **jeudi 13 juin au samedi 15 juin : 9h00-12h00 et 13h30-16h00**

- **dimanche 16 juin : 9h00-12h00 et 13h30-18h00**

Circonscription	Inscrits au 10/06	Nb bulletins remboursables par tour et par candidat	Mise sous pli	Colisage	Mise sous pli	Nb de panneaux d'affichage *
			Envoi de la propagande aux électeurs	Envoi des bulletins de vote aux mairies	Envoi de la propagande aux électeurs	
			<i>Dont bulletins à livrer aux électeurs (50%)</i>	<i>Dont bulletins aux mairies (50%)</i>	Nb circulaires remboursables par tour et par candidat	
1ère circonscription	69199	152238	76119	76119	76119	61
2ème circonscription	84243	185334	92667	92667	92667	109
3ème circonscription	84178	185192	92596	92596	92596	205
4ème circonscription	80683	177502	88751	88751	88751	250
5ème circonscription	100856	221884	110942	110942	110942	64
6ème circonscription	106414	234112	117056	117056	117056	77
TOTAL	525573	1156262	578131	578131	578131	766

1- Le maximum d'affiches remboursables est de deux par tour, tant pour les grandes affiches que pour les petites dédiées à l'annonce de réunions publiques.

Commission de propagande Bayonne

Commission de propagande Pau